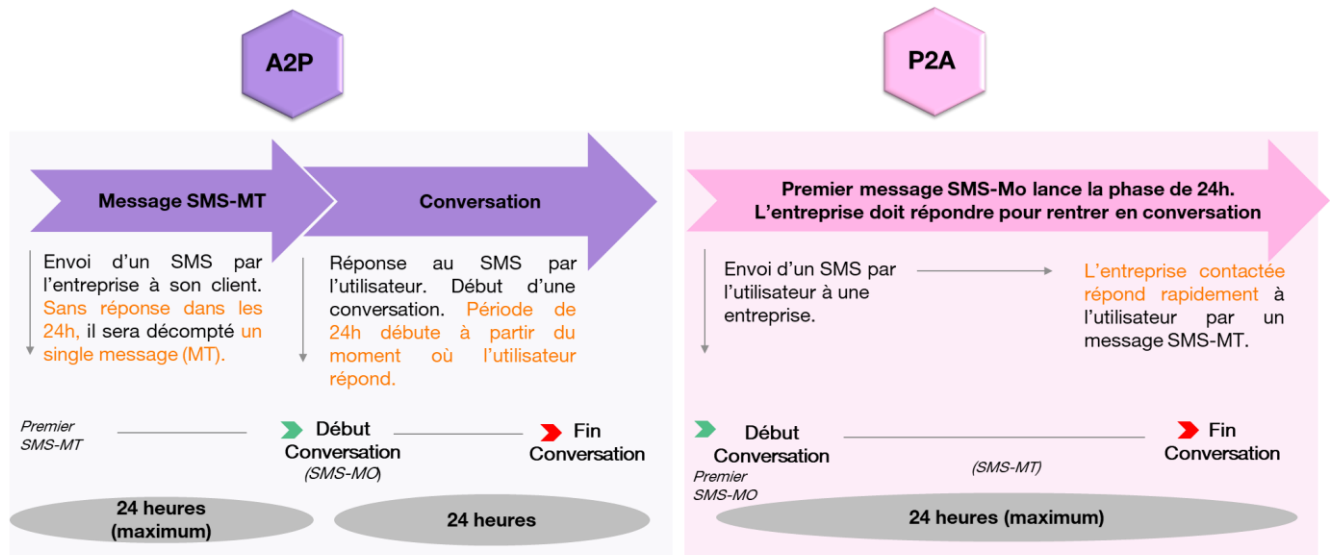


Fonctionnement de l'algorithme Time2chat (Orange France)

Règles principales



Fonctionnement détaillé :

En A2P :

Single(s) message(s) :

Le premier SMS-MT (qui n'est pas déjà inclus dans une conversation précédente) envoyé par le Professionnel déclenche une **première fenêtre de 24h**. Si pendant cette première fenêtre de 24h déclenchée par ce premier SMS-MT, il n'y a aucune réponse de l'Utilisateur (par un SMS-MO), Orange facturera un single message (MT).

Précision : Si pendant cette période de 24h (à partir du premier SMS-MT), plusieurs SMS-MT sont envoyés par le Professionnel sans aucune réponse de l'Utilisateur, ils seront tous facturés comme des single messages (MT) par Orange.

Cas particulier du SMS-MT long : Un SMS est dit long lorsqu'il fait plus de 160 caractères. Au-delà de 160 caractères il est concaténé. Dans le cadre de l'offre, Orange facturera un single message pour un SMS-long dans la limite de l'équivalent de 3 SMS, Au-delà, il sera facturé plusieurs SMS-MT. Exemple : un message long MT concaténé en 5 morceaux, sans réponse de l'utilisateur dans les 24 premières heures il sera facturé 2 sms-MT. Autre exemple : un message long MT concaténé en 9 morceaux, sans réponse de l'utilisateur dans les premières 24h il sera facturé 3 sms-MT, etc...

Conversation

A partir du moment où l'Utilisateur répond par un SMS-MO dans la première fenêtre de 24h déclenchée par le premier SMS-MT, on rentre en conversation A2P. L'heure de début de la conversation débute à partir du SMS-MO et **une nouvelle fenêtre de 24h** est enclenchée pour converser.

En termes de facturation, si présence d'un SMS-MO moins de 24h après le premier SMT MT, tous les SMS-MT (s'il y'en a plusieurs) suivant le premier SMT et précédant le premier SMS-MO seront inclus dans la conversation, ainsi que tous les SMS (MT ou MO) arrivant dans les 24h suivant ce premier SMS-MO. Il sera ainsi facturé une simple conversation A2P par Orange.

En P2A :

Le premier SMS-MO (qui n'est pas déjà inclus dans une conversation précédente) déclenche une **fenêtre unique de 24h**.

Si pendant cette période de 24h déclenchée par ce premier SMS-MO, il n'y a aucune réponse du Professionnel (par un SMS-MT), tous les SMS-MO (s'il y'en a plusieurs) seront comptabilisés comme des singles messages (MO) ; Ils ne seront pas facturés par Orange.

A partir du moment où le Professionnel répond par un SMS-MT dans cette période de 24h déclenchée par le premier SMS-MO, on rentre en conversation P2A.

En termes de facturation, si présence d'un SMS-MT moins de 24h après le premier SMS-MO, tous les SMS-MO (s'il y'en a plusieurs) suivant le premier SMS-MO et précédant le premier SMS-MT seront inclus dans la conversation, ainsi que tous les SMS (MT ou MO) arrivant après le SMS-MT dans la limite des 24h initiales. Il sera ainsi facturé une simple conversation P2A par Orange.

Il est rappelé la précision apportée dans les CG Time2chat (version 2.1) (dans l'article 2.1 descriptif de l'offre) qu'une réponse du Professionnel par un SMS-MT devra être systématiquement apportée à l'Utilisateur qui lui aurait adressé un premier SMS-MO (au plus tard dans les 24h).

Il est également précisé qu'afin de tenir compte des erreurs d'envoi éventuelles un pourcentage de SMS-MO restés sans réponse sera accepté par Orange dans la limite de 2% du volume d'envoi mensuel pour un Numéro Professionnel donné.